



PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL 

NOTE DE SERVICE N° 026 /UL/P/SG/2018

*relative à l'ouverture des parcours de diplômes d'études spécialisée (D.E.S)
à la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université de Lomé*

Comme pour tous les parcours de formation à l'Université de Lomé, ceux aboutissant aux diplômes d'études spécialisées (D.E.S) de la Faculté des Sciences de la Santé sont soumis au même processus pour accréditation.

De la procédure d'accréditation pour ouverture

Pour une mise en œuvre raisonnable des parcours de diplômes d'études spécialisées à l'Université de Lomé, les Equipes d'Animation Pédagogique (EQAP) sont invitées à déposer les dossiers de demande d'ouverture des D.E.S au Cabinet du Premier Vice-Président de l'Université pour évaluation.

De la composition du dossier de demande d'ouverture d'un D.E.S

Le dossier de demande d'ouverture à déposer par D.E.S devra comporter obligatoirement :

- le formulaire de demande d'ouverture du D.E.S (à télécharger sur le site officiel de l'Université de Lomé et à remplir à la machine) ;
- l'acte d'engagement de l'EQAP.

De la période de dépôt des dossiers de demande d'ouverture d'un D.E.S

Les EQAP ont jusqu'au vendredi 10 août 2018 pour déposer les dossiers individuels de demande d'ouverture d'un D.E.S.

J'attache du prix au respect strict des dispositions de la présente note de service.

Lomé, le 05 JUIL 2018




Professeur Dodzi Komla KOKOROKO